

**ASSURANCE ANNULATION, RESPONSABILITE CIVILE, ASSISTANCE ET RAPPARIEMENT :**

Toutes nos locations bénéficient d'une assurance annulation, responsabilité civile, assistance et rapatriement pour un montant de 3,1% TTC de la location.

En cas de refus, le locataire s'engage à informer l'agence par courriel ou courrier recommandé, dans un délai maximum de 72 h à compter de la réception du contrat et à fournir concomitamment une attestation en responsabilité civile précisant la couverture sur les biens immobiliers et mobiliers.